

cette demande nous tenons à déclarer que votre comité approuve entièrement tous et chacun des placements formant la fortune à la caisse mais c'est pour continuer cette politique de prudence qu'est le caractère de l'administration de la Caisse Nationale d'Économie.

Votre Comité croit que le temps est maintenant arrivé de faire une propagande des plus active par les journaux afin de bien répandre l'idée de la Caisse dans le public et ainsi rendre beaucoup plus facile le travail de recrutement.

Votre comité répète encore cette année son invitation à chaque sociétaire d'assurer l'inscription d'au moins un nouveau membre par année, quel succès pour la Caisse si chaque sociétaire mettait cette idée à exécution ; avec ce petit effort chacun en travaillant pour tous travaillerait aussi pour lui et le travail de propagande serait singulièrement simplifié.

Le tout humblement soumis.

(Signé) J. A. MAUCOTEL, Prés.

“ J. L. LAURENCE,

“ JEAN B. DESBOIS

“ A. P. FRIGON.

M. A. Prud'homme, secondé par M. Wilfrid David, propose l'adoption des différents rapports ci-haut mentionnés ; adopté.

Le secrétaire-trésorier donne ensuite lecture des statistiques suivantes :

Membres inscrits à la Caisse Nationale d'Économie depuis la fondation en 1899 jusqu'à décembre 1907.

Année	Classe "A"	Classe "B"	Total des inscriptions
1899	1313	814	2,127
1900	3941	525	4,466
1901	5403	317	5,720
1902	1887	129	2,016
1903	971	130	1,101
1904	1303	229	1,532
1905	1774	236	2,010
1906	1754	216	1 970
1907	1388	420	1,808
	19734	3016	22,750

Membres au pair de leur contribution : 13,250.

Après la discussion des affaires financières concernant la Caisse Nationale d'Économie, M. le Dr S. Boucher, secondé par M. A. J. Laurence, propose qu'il soit résolu de prier le comité exécutif : 1o de rayer de la liste des membres, le 31 Mars prochain, tous ceux qui à cette date devront des arrérages de deux ans et trois mois ; 2o qu'il soit accordé un délai de 12 mois à ceux qui doivent des arrérages pour une période inférieure à 2 ans et 3 mois ; et 3o qu'à partir du 1er Janvier 1909, les noms de tous les arriérés de plus que 12 mois soient rayés. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne ensuite lecture de l'état financier de la caisse de remboursement au 31 décembre 1907, lequel est adopté après lecture à l'assemblée ; il se lit comme suit :